



Mairie de
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 18 juin 2024

Délibération n° 2024-082

Le mardi 19 juin 2024 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/06/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry -- VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - DARMON Alexandre - PASLIN Audrey

Absents excusés : M. VENANT Frédéric (pouvoir Mme Stéphanie SEGUINOT)

Secrétaire de séance : Mme Cécile LAVERGNE

Domaine et patrimoine – Locations – Acte de gestion du domaine public

Location de la salle des fêtes à titre gratuit – Représentation théâtrale sans billetterie

L'autoentreprise « On s'épanouit ! », dans le cadre de son activité théâtre, a occupé la salle des fêtes le week-end du 20-21 avril 2024 pour une représentation gratuite de la troupe Saint-Augustinaise Les Quinquets.

Une convention a donc été établie au tarif de 124 €.

Mme le maire explique que cette troupe est composée de Saint-Augustinais et que la représentation était gratuite.

Considérant ces éléments, elle propose au Conseil Municipal d'appliquer exceptionnellement le tarif de 50 € correspondant aux frais de fonctionnement de la salle comme pour les associations communales.

Le conseil municipal DÉCIDE et VOTE par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- d'Appliquer le tarif de 50 € à l'autoentreprise « On s'épanouit ! » pour la représentation théâtrale des Quinquets
- Dit que cette mesure est exceptionnelle et que la troupe devra être déclarée en association si elle veut bénéficier de ce tarif à l'avenir
- Autorise Mme le Maire à procéder au remboursement de 74 € au profit de l'autoentreprise « On s'épanouit ! »

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

25 JUN 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240618-2024_082DE
Reçu le 25 JUN 2024

